



# COMMUNE DE PAUDEX

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

### La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 26 mai 2008, le Conseil communal a adopté :

1. **Le préavis 04 - 2008** – Participation de la Commune de Paudex à la société de gestion des déchets de la région lausannoise Gedrel SA – modification de l'article III de la Convention entre actionnaires – durée de la législature.

Cette décision affichée, le délai de requête de 20 jours auprès de la Cour constitutionnelle est utilisable.

2. **Le préavis 05 - 2008** – Règlement sur la taxe communale destinée à l'entretien de l'éclairage public et indemnité communale pour usage du sol.

Cette décision affichée, le délai de requête de 20 jours auprès de la Cour constitutionnelle est utilisable.

3. **Le préavis 06 – 2008** - préavis d'intention pour le réaménagement et le financement du futur port de Paudex – réponse à la motion "Frigerio & Consort" – projet de financement du nouveau port,

- a voté à l'unanimité l'entrée en matière pour une extension du port couvrant le plan d'eau actuel,
- a voté à l'unanimité un financement public intégral,
- a voté à l'unanimité une gestion communale du port.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic  La Secrétaire municipale   
Serge Voruz  Ariane Bonard

Paudex le 27 mai 2008